

**Délibération n° 2022-09.11 relative à la validation du projet de recherche
« KiWin » en partenariat avec l'entreprise « Beyond the Sea »**

Vu le décret n°2018-1158 du 14 décembre 2018 modifié relatif à l'École de l'air et de l'espace, notamment son article R. 3411-131,

Vu la délibération n° 2019/05 portant sur les conditions générales de passation des conventions, adoptée par le Conseil d'administration de l'École de l'air le 7 mai 2019,

Article 1^{er} :

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du projet de recherche « KiWin » conduit en partenariat avec l'entreprise « Beyond the Sea » et qui s'inscrit dans le cadre d'une réponse à l'appel à manifestation d'intérêt CORIMER 2022, et en avoir délibéré, valide l'engagement de l'École de l'air et de l'espace dans le projet ainsi que le principe de la signature d'une convention sous-jacente.

Article 2 :

Le montant de la subvention que percevra l'École de l'air et de l'espace dans le cadre de ce projet est évalué à 697 k€.

Article 3 :

La présente délibération sera versée au recueil administratif des actes de l'École de l'air et de l'espace.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président du conseil d'administration,

GAA (2S) Jean-François FERLET

